



## MASTER 2019

### PESCADORS CLUB DE SAINT-CYPRIEN

#### Règlement

- Le Capitaine est responsable du respect de la réglementation tant Pêche que Navigation, de la sécurité de son équipage et doit pouvoir présenter tous documents obligatoires (permis bateau, assurances, etc.) au Responsable Master.
- Les Pêcheurs devront posséder tous les documents nécessaires (autorisation de pêche au thon ou tout autre document réglementaire au moment du Master).
- **Un appareil photo numérique est obligatoire** à bord de chaque bateau participant. **Une photo datée du jour et de l'heure de la prise et une photo du poisson relâché sont indispensables pour être comptabilisées.**
- **Un triple mètre est obligatoire** à bord de chaque bateau pour mesurer les prises.
- **Le respect du règlement, ainsi que tout litige** seront arbitrés par Messieurs Serge PUNTI, Jean Marc ROMULUS et J C HODEAU, seuls juges et arbitres du Master
- 4 modes de pêche sont autorisés : au broché au mouillage ou en dérive, en spinning, et à la traîne. **Un minimum de 3 pêcheurs est obligatoire à bord de chaque bateau.**
- Tout départ (touche) devra être signalé par VHF, soit par le bateau, soit en relais avec d'autres bateaux sur le canal 77, au bateau le PESCATOR
- Les prises et les relâchés seront également annoncés par VHF.
- Les poissons pêchés-relâchés et comptabilisés lors du Master sont les thons rouges (*thunnus thynnus*).
- Les prises seront décomptées suivant le schéma ci-dessous :

THON supérieur à 1.80 M.....	1 100 points
THON supérieur ou égal à 30 kg ou 1.15 M.....	500 points
- Le nombre de **cannes en action de pêche est limité à 4** (le teaser non armé ne sera pas considéré en action de pêche).
- **Les hameçons triples ou inox sont interdits**
- **Tous les leurres et appâts devront être équipés d'hameçons simples.**

Le but étant de relâcher les poissons dans le meilleur état possible. Des pénalités pourront être infligées en cas d'action caractérisée mettant en péril la vie du poisson.
- **Les appâts et broché sont à la charge et sous la responsabilité du Capitaine de chaque bateau engagé au Master.**

Pour toutes informations ou précisions supplémentaires, s'adresser pour le Master au Responsable du Club : Jean Claude HODEAU - Président du Club Pescadors

Tél : 06 80 32 28 67 Mail : jeanclaud.hodeau@orange.fr